



DÉPARTEMENT : DEUX-SÈVRES
CANTON : SAINT-MAIXENT L'ÉCOLE
COMMUNE : LA CRÈCHE

La Maire,
Laetitia HAMOT

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 15 FEVRIER 2025

Nombre de :
- Membres en exercice : 29
- Membres présents : 19
- Suffrages exprimés : 24
- Pour : 24
- Abstention :
- Contre :

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze février à neuf heures, le Conseil Municipal de LA CRÈCHE, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal à LA CRÈCHE sous la présidence de Madame la Maire, en suite de sa convocation en date du sept février deux mil vingt-cinq.

Présents : L. HAMOT, S. GIRAUD, M.L. WATIER, C. MORISSON ROSSARD, Y. MAILLOU, S. FAVRIOU, P ROSSARD, A. DOMIN, M. PETITCOULAUD, E. DELANEAU, Y. BERTRAND, G. ROY, E. KRUGER, S. FORTHIN, L. MATHIEU, L. RAYNEAU, S. LAMBERT, N. PILLET M. JOLY

Excusés et représentés :

C. HERAUD donne pouvoir à S. GIRAUD
C. CHEVAILLER donne pouvoir à S. FAVRIOU
D. BARANGER donne pouvoir à E. DELANEAU
J. VARENNES donne pouvoir à S. LAMBERT
C. OMBRET donne pouvoir à N. PILLET

Absents :

Y TOURET
E. GUILLIOT-BOZIER
C. GARREAU,
A. JOSEPH,
B. LEPOIVRE

Secrétaire de séance :

S. GIRAUD

TARIFS DE L'HELIANTHE A COMPTER DU 1ER MARS 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R 2221-97,

Madame la Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des nouveaux tarifs applicables à la salle de L'Hélianthe de La Crèche à compter du 1er mars 2025. Il est proposé de rajouter un tarif à 100 € forfaitaire par jour comprenant le montage, démontage et l'utilisation d'un Tivoli de 60 personnes. Les tarifs applicables à la location de la salle de l'Hélianthe à compter du 1er mars 2025 sont les suivants :



Tarifs location salle Hélianthe à compter du 1er mars 2025

ASSOCIATIONS /CE/ PARTICULIERS	Tarifs à compter du 01/03/2025	
	Commune	Hors Commune
	TTC	TTC
1 jour de location	450 €	800 €
2 jours de location consecutifs	750 €	1 280 €
Jour supplémentaire de location consecutif	300 €	480 €
Cuisine et Chambre froide (par jour)	100 €	100 €
Tivoli 60m ² monté par nos services - selon disponibilité (par jour)	100 €	100 €
Forfait répétition/Installation (4h)	100 €	100 €

NB : Les tarifs "associations" concernent uniquement les associations loi 1901 et celles reconnues d'utilité publique

ENTREPRISES / AUTRES PERSONNES MORALES	Tarifs à compter du 01/03/2025	
	Commune	Hors Commune
	TTC	TTC
1 jour de location	1 000 €	1 100 €
2 jours de location consecutifs	1 500 €	1 700 €
Jour supplémentaire de location consecutif	500 €	600 €
Cuisine et Chambre froide (par jour)	100 €	100 €
Forfait répétition/Installation (4h)	200 €	200 €

Tarifs horaires applicables à tous les locataires	Tarifs à compter du 01/03/2025	
	TTC	TTC
Régisseur avec matériel son et lumière	45 €	45 €
Assistance matérielle (tables et chaises)	20 €	20 €

L'ensemble de ces tarifs s'entendent TTC. Pour calculer le montant HT, il convient d'appliquer la TVA en vigueur. A titre d'information, la TVA applicable au 1er mars 2025 est de 20%

Ce point a été examiné à la commission budget, finances et perspectives le 6 février 2025 et a reçu un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ABBROGE La délibération n° DE-270624-22 du 27 juin 2024 ;
- APPROUVE l'ajout d'un tarif à 100 € forfaitaire par jour comprenant le montage, le démontage et l'utilisation d'un Tivoli de 60 personnes
- APPROUVE les tarifs de la salle Hélianthe à partir du 1^{er} mars 2025,
- AUTORISE Madame la Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Serge GIRAUD



La Maire,

Laetitia HAMOT



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : TARIFS DE L'HELIANTHE A COMPTER DU 1ER MARS 2025

Date de transmission de l'acte : 21/02/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 21/02/2025

Numéro de l'acte : DE-150225-05 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 079-217900489-20250215-DE-150225-05-DE

Date de décision : 15/02/2025

Acte transmis par : HELENE FOURNOLS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers